

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mai 2021

CONFIANCE DANS L'INSTITUTION JUDICIAIRE - (N° 4146)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 498

présenté par

M. Brindeau, M. Guy Bricout, Mme Descamps, M. Dunoyer, M. Gomès, M. Meyer Habib,
Mme Sanquer, Mme Six, Mme Thill et M. Zumkeller

ARTICLE 2

À l'alinéa 6, après le mot :

« articles »

insérer la référence :

« 705, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement prévoit d'insérer les crimes et délits économiques et financiers à la dérogation permettant d'allonger les enquêtes.